

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 3 MAI 2021**

COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION 27 avril 2021 L'an deux mil vingt et un,
le TROIS MAI à dix-neuf heures trente
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Solesmes en séance
publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION : 7 mai 2021 2021 **Étaient présents :**
Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIÈRES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,
Mme Yvette GIBON, M. Thierry QUANTIN, Mme Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD,
Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS **Absente excusée :**
EN EXERCICE 15 Mme Pénélope FILLON.

PRESENTS 14 **Procurations :**
VOTANTS 15 Mme Pénélope FILLON donne procuration à M. Pascal LELIEVRE.
Secrétaire de séance : Madame Cécile DAILLIÈRES.

- 1 - Compte rendu du conseil du 6 avril 2021
- 2 - Délibération modificative n°1 - budget général 2021
- 3 - Choix de l'entreprise pour les travaux de menuiserie extérieure de l'école
- 4 - Choix de l'entreprise pour les travaux de plomberie de l'école
- 5 - Choix de l'entreprise pour les travaux d'électricité de l'école
- 6 - Choix de l'entreprise pour les travaux de faïence de l'école
- 7 - Choix de l'entreprise pour la fourniture et la pose de stores à l'école
- 8 - Choix de l'entreprise pour les travaux de menuiserie extérieure au stade
- 9 - Choix de l'entreprise pour les travaux de menuiserie intérieure au stade
- 10 - Choix de l'entreprise pour les travaux de plomberie au stade
- 11 - Choix de l'entreprise pour les travaux d'électricité au stade
- 12 - Choix de l'entreprise pour les travaux de plâtrerie au stade
- 13 - Choix de l'entreprise pour les travaux de maçonnerie au stade
- 14 - Choix de l'entreprise pour les travaux de peinture au stade
- 15 - Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie au stade
- 16 - Demande de MECACHROME pour la création d'un numéro rue des Châteaux d'eau
- 17 - approbation du changement de nom « Communauté de communes du Pays Sabolien »
- 18 - Etablissement par tirage au sort de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises 2022
- 19 - Affaires diverses
 - Date de la prochaine réunion du Conseil : 8 juin 2021 à 19h30
 - Organisation : bureau de vote pour les élections départementales et régionales
 - Passage du jury régional du fleurissement le 1er juillet 2021 à 13h45
 - Présentation projet quai et abri bus place de la mairie
 - Repérage de tous les réseaux par la société NETAXIO

1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 6 AVRIL 2021 -

Le compte-rendu de la séance du 6 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Conseil Municipal de Solesmes du 3 mai 2021

2 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET GENERAL 2021 -

Faisant suite à des changements d'imputation et à des dépenses non-inscrites au budget, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité se prononce en faveur de la décision modificative n° 1 suivante concernant le budget général 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Inscription au BP 2021 :	Proposition de DM 1	Total inscription 2021
DÉPENSE :			
Article 6574 : subventions de fonctionnement	6 460 €	+ 500.00 €	6 960.00 €
Article 61521 : terrains	20 000 €	- 1 000.00 €	19 000.00 €
Article 673 : titres annulés	500 €	+ 500.00 €	1 000.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT TOTAL DEPENSE : 0 €

3 - 4 - 5 - 6 - 7 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'école nécessite un certain nombre de travaux afin de pouvoir en toute sécurité, et en toute accessibilité, accueillir les élèves et les personnels.

Avis favorable de la commission des travaux du 15 mars 2021.

3 - La présente délibération concernant des travaux de MENUISERIE EXTERIEURE.

Trois entreprises ont été consultées :

- L'entreprise DABIN pour un montant HT de : 18 779.72 € (la partie sanitaires préau n'a pas été chiffrée)
- L'entreprise MARTIN pour un montant HT de : 28 681.28 €
- L'entreprise GRUDET pour un montant HT de : 30 409.88 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise MARTIN mieux disante pour un montant de 28 681.28 € HT, soit 34 417.54 € TTC.

4 - La présente délibération concernant des travaux de PLOMBERIE.

Deux entreprises ont été consultées :

- L'entreprise ELEC EAU pour un montant HT de : 799.25 €
- L'entreprise Camille MOURIN pour un montant HT de : 726.98 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise Camille MOURIN mieux disante pour un montant de 726.98 € HT, soit 872.38 € TTC.

5 - La présente délibération concernant des travaux d'ELECTRICITE.

Deux entreprises ont été consultées :

- L'entreprise ELEC EAU pour un montant HT de : 409.32 €
- L'entreprise Camille MOURIN pour un montant HT de : 524.83 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise ELEC EAU mieux disante pour un montant de 409.32 € HT, soit 491.18 € TTC

6 - La présente délibération concernant la fourniture et la pose de faïence.

Une entreprise a été consultée :

- L'entreprise LANGEVIN pour un montant HT de : 497.78 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise LANGEVIN mieux disante pour un montant de 497.78 € HT, soit 597.34 € TTC

7 - La présente délibération concernant la fourniture et la pose de stores.

Deux entreprises ont été consultées :

- L'entreprise LINCONYL pour un montant HT de : 1 808.61 €
- L'entreprise TEXITOILES pour un montant HT de : 2 757.64 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise LINCONYL mieux disante pour un montant de 1 808.61 € HT, soit 2 170.33 € TTC

8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DU STADE

Monsieur le Maire expose au Conseil que le stade nécessite un certain nombre de travaux afin de pouvoir en toute sécurité, et en toute accessibilité, accueillir du public.

Avis favorable de la commission des travaux du 15 mars 2021.

8 - La présente délibération concernant des travaux de MENUISERIE EXTERIEURE.

Trois entreprises ont été consultées :

- L'entreprise MARTIN pour un montant HT de : 2 380.00 €
- L'entreprise DABIN pour un montant HT de : 3 772.13 €
- L'entreprise GRUDET pour un montant HT de : 3 912.92 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise MARTIN mieux disante pour un montant de 2 380.00 € HT, soit 2 856 € TTC

9 - La présente délibération concernant des travaux de MENUISERIE INTERIEURE.

Deux entreprises ont été consultées :

- L'entreprise MARTIN pour un montant HT de : 976.50 €
- L'entreprise POINT P : sans réponse

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise MARTIN mieux disante pour un montant de 976.50 € HT, soit 1 171.80 € TTC

10 - La présente délibération concernant des travaux de PLOMBERIE.

Deux entreprises ont été consultées :

- L'entreprise MOURIN pour un montant HT de : 3 925.58 €
- L'entreprise ELEC EAU pour un montant HT de : 3 331.64 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise ELEC EAU mieux disante pour un montant de 3 331.64 € HT, soit 3 997.96 € TTC

Conseil Municipal de Salesmes du 3 mai 2021

11 - La présente délibération concernant des travaux de ELECTRICITE.

Deux entreprises ont été consultées :

- L'entreprise MOURIN pour un montant HT de : 1 874.35 €
- L'entreprise ELEC EAU pour un montant HT de : 1 158.82 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de l'entreprise ELEC EAU mieux disante pour un montant de 1 158.82 € HT, soit 1 390.58 € TTC

12 - La présente délibération concernant des travaux de PLATRERIE.

Deux entreprises ont été consultées :

- L'entreprise QUALIPLAQUE pour un montant HT de : 3 432.07 €
- L'entreprise PLAC-STYLE pour un montant HT de : 3 549.30 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise QUALIPLAQUE mieux disante pour un montant de 3 432.07 € HT, soit 4 118.48 € TTC .

Avis favorable de la commission des travaux du 15 mars 2021.

13 - La présente délibération concernant des travaux de MACONNERIE.

Deux entreprises ont été consultées :

- L'entreprise LANGEVIN pour un montant HT de : 2 720.46 €
- L'entreprise DEVAUTOUR pour un montant HT de : 5 560.08 € (n'a pas pris en compte les modifications demandées)

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise LANGEVIN mieux disante pour un montant de 2 720.46 € HT, soit 3 264.55 € TTC

Avis favorable de la commission des travaux du 15 mars 2021.

14- La présente délibération concernant des travaux de PEINTURE.

Une entreprise a été consultée :

- L'entreprise SABLE DECOR pour un montant HT de : 7 610.10 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise SABLE DECOR mieux disante pour un montant de 7 610.10 € HT, soit 9 132.12 € TTC

15 - La présente délibération concernant des travaux de VOIRIE.

Deux entreprises ont été consultées :

- L'entreprise DURAND pour un montant HT de : 9 930.90 €
- L'entreprise COLAS pour un montant HT de : 13 641.60 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise DURAND mieux disante pour un montant de 9 930.90 € HT, soit 11 917.08 € TTC

Avis favorable de la commission des travaux du 15 mars 2021.

16 - CREATION D'UN NUMERO D'ENTREPRISE RUE DES CHATEAUX D'EAU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de MECACHROME pour la création d'un numéro de propriété pour un deuxième accès donnant sur la rue des Châteaux d'eau.

Conseil Municipal de Solesmes du 3 mai 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil :

- décide de procéder à la création d'un numéro rue des Châteaux d'eau pour la société MECACHROME,
- charge Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage de la propriété,
- charge Monsieur Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès de la propriété concernée,
- charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra le numéro de l'habitation au service des Impôts Fonciers.

Numéro de Voie	Extension de Voie	Nom de Voie	ID Parcelle
4		RUE DES CHATEAUX D'EAU	AI N°562

17 - APPROBATION CHANGEMENT DE NOM PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - MODIFICATION DE L'ARTICLE 1er DES STATUTS POUR L'ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a redélibéré le 15 avril 2021 pour statuer sur le changement de nom de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en retenant la dénomination suivante : "Communauté de communes du Pays Sabolien".

Il rappelle que la modification des statuts de la Communauté de communes doit être présentée devant chaque conseil municipal qui a trois mois pour délibérer sur cette modification.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide d'approuver la nouvelle dénomination "Communauté de communes du Pays sabolien" et la modification des statuts inhérente.

18 - PAR TIRAGE AU SORT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE À LA LISTE ANNUELLE DES JURÉS QUI SERONT APPELÉS À SIÉGER AU COURS DES ASSISES 2022

Conformément à la Loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée et à l'arrêté préfectoral n° DCL du 15 juin 2020, Monsieur le Maire propose d'effectuer le tirage au sort des jurés, en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises 2022, sur la liste générale des électeurs de la Commune, prévu par l'article 17 du Code Electoral.

3 noms sont ainsi tirés au sort.

19 - AFFAIRES DIVERSES -

19 -1 - Date de la prochaine réunion du Conseil -

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 7 juin 2021.

19 - 2 - Organisation : bureau de vote pour les élections départementales et régionales -

Monsieur le Maire expose au Conseil le déroulement des élections départementales et régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Il demande aux conseillers de bien vouloir s'inscrire pour être membre du bureau de vote et pour tenir une permanence lors des élections. Un dossier précisant le rôle et le déroulement du bureau de vote est remis à chaque conseiller.

19 - 3 - Passage du jury du fleurissement -

Madame Myriam LAMBERT explique au conseil le déroulement du passage du jury du fleurissement qui aura lieu le 1^{er} juillet 2021 à 13h45 à Solesmes.

19 - 4 - Présentation projet quai et abri bus place de la mairie -

Monsieur le Maire présente au Conseil les plans du futur quai et abri bus situé place de la mairie. En effet, en raison de sa mise en accessibilité l'abri bus sera déplacé en face de la mairie et un quai qui donnera sur la rue du Rôle en bordure du trottoir sera créé. Le plan de circulation des cars reste à étudier.

19 - 5 - Repérage de tous les réseaux par la société NETAXIO -

Monsieur Frédéric TOP explique au Conseil Cette société a été mandatée par M. Chyra de la CDC pour réaliser un relevé complet de tous les réseaux de la commune (Eau, électricité, gaz, EP-EU...) en préparation des futures interventions sur nos réseaux EP-EU (égouts). Un technicien interviendra à partir de la mi-mai et pour 3 mois environ, dans toutes les rues de la commune. Il détectera les réseaux soit par un signal électrique qu'il envoie sur les lignes, soit par "radiographie" avec un appareil roulant de petite taille. Chaque réseau sera identifié au sol par un code couleur d'une peinture solvable. Il y aura donc plein de couleurs dans nos rues pendant cette intervention. Le technicien interviendra essentiellement sur la chaussée. Il sécurisera chaque secteur par une signalétique mais la circulation sera maintenue partout. PRUDENCE DONC. Les réseaux seront détectés à raison de 150 à 200 m par jour. Ensuite un géomètre de la société réalisera un plan numérique des réseaux sur autocad et nous transmettra un plan en format PDF. La société NETAXIO n'est pas la société qui a fait des relevés altimétriques (les petits carrés de peinture blanche) mais ils sont complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45